



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE L'ARIÈGE

PREFECTURE

DIRECTION DE LA COORDINATION
INTERMINISTÉRIELLE ET DE L'APPUI
TERRITORIAL

Bureau de l'appui territorial

Cellule Environnement

Dossier suivi par : Agnès TARTIÉ

Tél: 05.61.02.10.63

Fax: 05.61.02.11.53

Courriel : agnes.tartie@ariego.gouv.fr

Foix, le 15 novembre 2017

COMMISSION DE SUIVI DE SITE (CSS)

**Centre de tri de déchets industriels banals et de transit de déchets industriels
spéciaux exploité à Laroque d'Olmes, zone industrielle du Moulin d'Enfour, par la société
ARIEGE-DECHETS**

Compte-rendu de la réunion

du 7 novembre 2017 à 9h. à la mairie de Laroque d'Olmes -

Participaient à la réunion, présidée par M. Patrick Bernié, sous-préfet de Pamiers :

M. Patrick Aliaga, conseiller municipal de la commune de Laroque d'Olmes.

M. Christopher Bertuletti, responsable site de la société ARIEGE-DECHETS.

M. Frédéric Herbert, unité interdépartementale de la Haute-Garonne et de l'Ariège de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Mme Camille Gardie, chargée environnement du groupe Paprec.

Mme Sandrine Léal, secrétaire, déléguée du personnel de la société ARIEGE-DECHETS.

M. Jean-Charles Sutra représentant le Comité Ecologique Ariégeois.

Mme Agnès Tartié, cellule environnement de la préfecture.

M. le sous-préfet ouvre la séance, remercie les participants et donne la parole à M. Bertuletti pour la présentation du bilan 2016 dont un exemplaire a été joint à la convocation de chaque participant.

M. Bertuletti rappelle l'historique de la société qui compte à ce jour 15 salariés. Il informe les membres de la commission du rachat en 2017 de la société Ariège Déchets par le Groupe Paprec Recyclage.

A la demande de M. le sous-préfet, Mme Gardie, chargée environnement du groupe Paprec, précise que le groupe dont le siège est à Paris, emploie environ 8000 salariés et est implanté en France sur 80 sites environ sans compter les sites de la société Coved également rachetée en 2017. Dans la région, le groupe a notamment des installations à Pau, Toulouse, Tarbes, Albi, Béziers.

M. Sutra s'interroge sur les répercussions de ce rachat sur les salariés d'Ariège Déchets.

M. Bertuletti précise que pour l'instant, les 15 salariés du site ne devraient pas être impactés.

Il fait ensuite un rapide rappel des activités du site de Laroque d'Olmes. La mise à jour des rubriques de la nomenclature des installations classées correspondantes est en cours avec les services de la DREAL et sera actée dans le projet d'arrêté préfectoral complémentaire d'actualisation en cours d'instruction (cf page 4 ci-après).

M. Bertuletti commente ensuite le bilan 2016 produit.

Il rappelle la procédure de gestion des déchets non dangereux en précisant qu'un récapitulatif des mouvements des déchets dangereux et non dangereux, de la consommation d'eau et des analyses d'eau du déboureur-déshuileur est trimestriellement adressé à la DREAL.

Au niveau des volumes de déchets non dangereux, on constate une augmentation pour les déchets en mélange qui représentent près de 50% du flux ainsi que pour le bois et une stabilité voire un léger déclin pour les autres.

M. Bertuletti signale une augmentation des demandes de conseils de tri de leurs clients.

M. Aliaga demande si Ariège Déchets a traité les gravats de l'ancienne usine Roudière, proche.

M. Bertuletti répond que ces déchets ont été concassés et réutilisés ailleurs dans le cadre du marché de démolition et qu'Ariège Déchets ne pratique pas ce mode de traitement.

Pour ce qui est des exutoires des déchets, l'exploitant rappelle que les filières courtes sont privilégiées.

Il signale par ailleurs que la profession connaît aujourd'hui des difficultés notamment pour l'évacuation des plastiques du fait de la fermeture de la Chine à l'acceptation de ces déchets qui notamment ne présentaient pas la qualité attendue. Les sites de transit se retrouvent de fait engorgés.

Pour pallier ce problème, Mme Gardie précise que la profession recherche des solutions techniques pour traiter et valoriser ce type de déchets. De même, de nouvelles filières d'évacuation sont recherchées pour le bois et les papiers/cartons qui posent également quelques problèmes.

Pour l'évacuation des déchets ultimes, trois filières ont été privilégiées, l'une pouvant compenser l'arrêt éventuel de l'autre.

Pour ce qui est des déchets dangereux, M. Bertuletti rappelle la procédure d'acceptation préalable des déchets sur la base des informations transmises par les producteurs et si nécessaire, en cas de nouveau déchet, après analyse d'un échantillon par leur partenaire privilégié, la société Chimirec.

Ces déchets sont pris en charge :

- pour partie, 206 tonnes, en livraison directe du producteur au centre de traitement : les résidus de distillation, amino éthanol et bains de rinçage représentent près des 2/3 du flux ;
- et pour partie, 364 tonnes, en transit sur le site de Laroque d'Olmes: les trois premiers types de déchets (huiles de coupe, eaux souillées et amiante ciment lié) représentent plus de 50 % du flux.

S'agissant de l'amiante (10,50%), la majorité est directement apportée par les clients sur le site de Laroque d'Olmes. Avant évacuation, il est mis sous emballages normalisés par un employé spécifiquement formé à cet effet et muni des EPI adéquats et, bien que réglementairement classé non dangereux, son stockage est réalisé selon les techniques applicables aux déchets dangereux. La société Ariège Déchets envisage pour l'avenir d'amener le big-bag adéquat chez le client qui conditionnera lui-même ses déchets d'amiante avant retour sur le site de Laroque d'Olmes. Après quelques difficultés dues à la fermeture, en juillet 2016, du casier de stockage de déchets d'amiante de la société Bétons Granulats Occitans à Varilhes, ces déchets sont évacués vers les installations de la société Valoridéc à Carcassonne.

Les autres déchets dangereux sont des produits d'origine industrielle.

L'évolution à la hausse constatée est due à des opérations ponctuelles chez certains industriels alors que client par client, on constate une baisse d'environ 20% du tonnage de déchets dangereux.

La valorisation de ces déchets est assurée, en fonction de leurs spécificités, à 75% par 3 sociétés : Chimirec à Carcassonne, Scori à Frontignan et Holcim à Rochefort-sur-Nonon.

Passant au volet sécurité, M. Bertuletti précise que 5 accidents du travail ont été recensés en 2016 malgré l'utilisation des EPI adéquats dont la nécessité est régulièrement rappelée aux employés.

Une attention particulière est apportée au choix tant des EPI que des équipements collectifs.

Pour les consommations en électricité, GNR, GO et eau, on constate une hausse de l'électricité liée à la reprise de l'utilisation du broyeur papier. Le GNR est en baisse grâce à l'utilisation de nouveaux équipements moins consommateurs, ainsi que le GO grâce à une meilleure appréhension de leurs nouveaux véhicules par les chauffeurs qui ont reçu une formation «Ecoconduite ». M. Bertuletti n'a pas d'explication pour la baisse de la consommation d'eau seulement utilisée pour le lavage des véhicules et les sanitaires.

M. Bertuletti signale que les vols de gas oil perdurent.

A la demande M. le sous-préfet, il précise que le site est sécurisé avec notamment la présence de caméras de vidéosurveillance mais que les auteurs des vols qui arrivent depuis le côté rue sont cagoulés et n'ont pu être identifiés. Le site ne dispose pas de capteurs d'intrusion et les vols sont constatés à leur arrivée par les chauffeurs.

Les objectifs 2016 sont atteints en ce qui concerne la réduction de la consommation du GO de 1%. L'objectif de 32% du taux de valorisation du tri des DIB/DND en mélange n'est pas atteint mais est de l'ordre de 31%. Pour les initiatives mises en place en faveur du développement durable, plus aucun gobelet en plastique n'est utilisé sur le site; en revanche, pas de retour sur le co-voiturage ou les déplacements en vélo. Enfin, le nouvel arrêté préfectoral prévu pour actualiser le site est toujours en cours de préparation en concertation avec les services de la DREAL.

M. Bertuletti présente ensuite le tableau des objectifs et cibles pour 2017 : maintien de la consommation moyenne du GO ; taux de valorisation du tri des DIB/DND en mélange de 32,5% (Cet objectif ne sera pas repris en 2018, les clients optimisant eux-mêmes le tri de leurs déchets) ; développement du tri des 5 flux et campagne de communication auprès des clients ; amélioration du co-voiturage ; obtenir l'arrêté préfectoral complémentaire du site avant fin 2017 avec intégration de la végétalisation de la zone actuelle du parc des bennes réalisé avec des mâchefers si cette technique est possible et toujours d'actualité en fonction des décisions des nouveaux décideurs.

Les analyses des eaux résiduaires et souterraines de 2016, ainsi que celles de 2017, présentées dans les tableaux du bilan sont conformes aux normes fixées.

M. Bertuletti précise qu'un piézomètre (n°3) a été ajouté pour le parking des bennes.

M. Sutra rappelle qu'il trouve les tableaux peu lisibles, notamment en ce qui concerne les normes de référence, et qu'il souhaiterait que le plan des piézomètres soit joint.

M. le sous-préfet appuie sa demande pour une meilleure compréhension des couleurs, des cycles..., au besoin au moyen de légendes.

M. Bertuletti en prend note pour la rédaction du prochain bilan dans lequel figurera également le plan d'implantation des piézomètres.

M. Herbert demande à l'exploitant s'il procède à l'analyse des écarts qui apparaissent dans ces tableaux (ex entre octobre 2016 et mars 2017) pour en connaître les causes.

A ce jour, cette analyse n'est pas faite mais pourra l'être à l'avenir avec l'appui du service environnement du groupe Paprec. Mme Gardie indique que cela pourrait éventuellement venir des stocks différents de déchets à l'instant T des prélèvements, mais cela reste à étudier.

M. Bertuletti présente enfin les actions mises en place en 2016 en matière de sécurité et de prévention : formation de tous les salariés à la manipulation des moyens de secours et exercice d'évacuation. 4 personnes formées au secourisme. Vérification annuelle des moyens d'incendie. Vérification annuelle des installations électriques par thermographie. Renouvellement du matériel.

Il précise qu'il est également toujours en attente de réponse pour un exercice avec les pompiers. M. le sous-préfet indique qu'il appuiera sa démarche en ce sens.

M. Bertuletti conclut en rappelant qu'il reste, avec M. Pascal et désormais, Mme Gardie, chargés environnement, en contact avec la DREAL pour obtenir le nouvel arrêté préfectoral qui actualisera les prescriptions applicables aux activités du site de Laroque d'Olmes.

Le bilan présenté n'appelant aucune autre question, M. le sous-préfet donne la parole à M. Herbert de la DREAL pour l'analyse de l'inspection des installations classées sur la situation de la société Ariège Déchets.

M. Herbert précise que, suite à un problème de personnel, la rédaction du projet d'arrêté préfectoral attendu fin 2017, devrait être finalisée début 2018. Cet arrêté actualisera les prescriptions applicables. La situation du parking réalisé avec des mâchefers devra également être réglée en fonction des éléments transmis et à transmettre par la société Ariège Déchets pour vérifier que l'emploi de ces mâchefers pour la couverture répond aux normes SETRA d'utilisation en technique routière et que la proposition de végétalisation de M. Bertuletti, si elle est maintenue, est possible.

En conclusion, M. Bertuletti indique à M. Aliaga, comme il l'avait précisé lors de la précédente CSS à M. Chaubet, qu'il répondra favorablement à une demande de visite du site des membres du conseil municipal.

M. le sous-préfet se propose également de visiter le site, éventuellement avec Mme la Préfète.

M. Bertuletti est enfin invité à produire le bilan 2017 au plus tard à la fin du premier trimestre 2018 afin que la prochaine CSS puisse se tenir au cours du premier semestre.

Aucune autre question n'étant soulevée, M. le président remercie les participants et lève la séance à 10h30.

Le Président,



Patrick Bernié